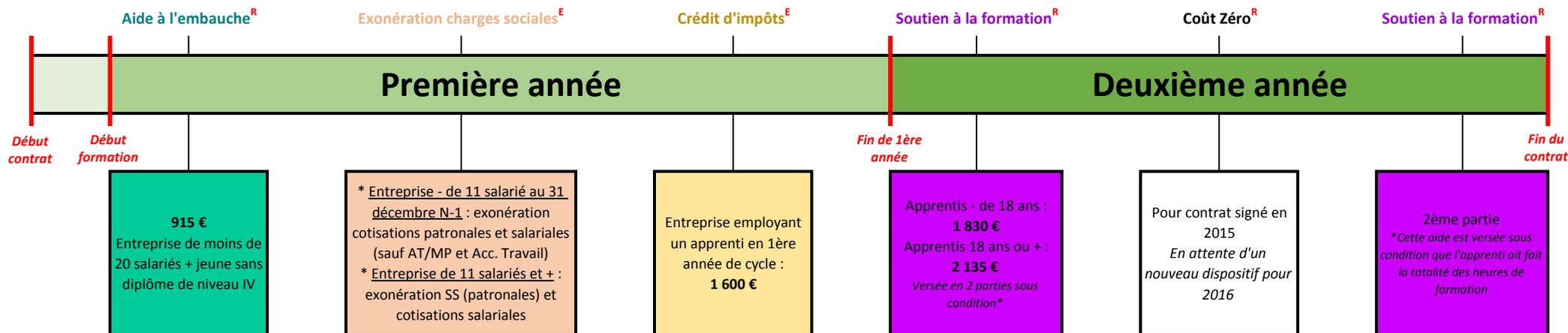


CONTRAT D'APPRENTISSAGE => AIDES EMPLOYEURS



ORGANISME CHARGE DE VERSER LES AIDES :



Enregistrement des contrats
Saisie des heures annuelles de formation

CFA académique

Agence de Services et de Paiements
02 62 92 44 92
apprentissage_reunion@asp-public.fr

Prestataire de la Région pour le versement des aides aux entreprises

^RRégion Réunion

Employeurs

^EEtat

(Les établissements publics et les collectivités ne sont pas bénéficiaires de ces aides)

Entreprise de moins de 11 salariés
+ Apprenti mineur
Aide "TPE jeune apprenti"
(forfait de 4 400€ la 1ère année du contrat/versés trimestriellement par l'Etat)
inscription en ligne sur www.alternance.emploi.gouv.fr

Aide de l'AGEFIPH de 1 500€ à 9 000€ pour l'embauche d'apprentis RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)

Pour plus d'information, vous pouvez consulter les sites suivants :

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/
<http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/apprentissage/>
<http://www.regionreunion.com>

